



Déclaration FSU à la CAPA Hors classe des agrégés du jeudi 17 mai 2018

La commission administrative paritaire pour l'accès à la Hors-Classe des agrégés de ce 17 mai 2018, est la première à se tenir après la mise en œuvre des nouvelles dispositions du PPCR. Ces dispositions sont déployées dans un contexte tendu et crispé, aux perspectives sombres (pour rappel : gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, augmentation du prélèvement de la CSG sans compensation complète, report d'un an de l'augmentation du taux d'indice, attaques du statut de fonctionnaire...). L'appel à la grève dans la Fonction Publique pour une revalorisation des salaires et des carrières, le 22 mai, à l'appel de toutes les organisations syndicales est un signe clair du malaise et la manifestation du mécontentement de la politique de ce gouvernement.

La FSU, par la voix de ses syndicats (parmi eux le SNES, le SNEP et le SNESUP), a obtenu dans le cadre des discussions dites « PPCR » des avancées, certes insuffisantes pour rattraper les pertes subies depuis le début des années 2000, mais qui permettent une translation vers le haut des carrières et des salaires. La revendication historique et constante de la FSU d'un accès à la hors-classe pour tous avant la fin de la carrière a désormais abouti. Le principe selon lequel tous les professeurs ont vocation à parcourir la carrière sur au moins deux grades, en ayant atteint le dernier échelon de la hors classe avant le départ à la retraite, est désormais établi.

Toutefois, la mise en application de ces accords est pour le moins singulière, puisque d'emblée les augmentations prévues, avant même d'être appliquées sont déjà reportées, et pour accéder au 2^{ème} grade toute une série de règles contraignantes et discutables ont été mises en place comme l'illustrent les documents étudiés pour cette CAPA.

Cette commission doit nous donner l'occasion de relever les points positifs mais aussi les dysfonctionnements de ces nouvelles procédures afin de pouvoir faire avec vous, un premier bilan de ce qui peut être et doit être amélioré.

Le nouveau schéma de carrière comprenait la hors classe théoriquement accessible pour toutes et tous. Or le barème national choisi par le ministère ne va pas au bout de cette intention : même si la promotion d'un collègue depuis 3 ans au 11ème échelon sans opposition du recteur est garantie. En effet, si on considère le barème lié à l'ancienneté dans la plage d'appel il s'avère qu'il est insuffisant pour assurer en premier lieu la promotion des collègues les plus avancés dans la carrière. En revanche les avis barémés sont davantage distinctifs puisque l'écart de bonification entre un collègue dont la valeur professionnelle est jugée « excellente » quand celle d'un autre est jugée « satisfaisante » équivaut à 4 années d'ancienneté.

Ce mode de calcul, conjugué à une division par deux des propositions rectorales cette année (151 contre 291 l'an dernier), aboutit à l'exclusion d'examen en CAPN de 30 candidatures d'agrégés au 11ème échelon pour cette campagne alors que 34 collègues au 10ème échelon ainsi que 34 collègues promus dans le corps des agrégés par liste d'aptitude en 2015, 2016 et

2017 voient leur candidature examinée au niveau ministériel. Accélération de promotions voire cumul de promotions pour certains et freins pour d'autres.

D'autre part tenir cette CAPA sans connaître le ratio promus/promouvables est problématique et pour le moins conjectural. Comment garantir l'équité sur le territoire national avec si peu de remontées académiques, sans aucun recul dans cette année de mise en place et, dans une période transitoire où aucun candidat n'a connu le « rendez-vous de carrière » du 9+2 ? Comment être certains, qu'aucun des enseignants au 11ème échelon non proposés en CAPN n'aurait pas été promu ?

Les promotions à la Hors Classe vont rapidement avoir une forte incidence sur la classe exceptionnelle. En effet, la promotion de collègues plus jeunes dans le deuxième grade leur permettra de candidater plus rapidement au troisième grade avec le risque de blocage de la classe exceptionnelle, qui, rappelons-le, sera contingenté à 10 % du corps et rapidement ne permettra des promotions qu'à la condition de départ à la retraite d'agrégés à la classe exceptionnelle.

Nous demandons que :

- le barème coïncide avec l'annonce de faire de la hors classe un débouché de carrière naturel après la classe normale en donnant un poids suffisant à l'ancienneté pour que les échelons soient étanches ;
- le volume des propositions rectorales soit augmenté et que toutes les candidatures de collègues au 11ème échelon soient examinées en CAPN ;
- les avis des évaluateurs primaires et l'appréciation du recteur ne soient ni répartis équitablement par échelon ni figés dans le temps, notamment pour les avis « à consolider » qui ne peuvent pas être définitifs ;
- pour une meilleure visibilité et par souci d'équité et de transparence, les avis soient systématiquement motivés avec une appréciation portée sur l'ensemble de la carrière ;
- un examen préalable des candidatures des enseignants dans le supérieur se fasse en commission interU avec prise en compte des pratiques de la CAPA compétente avec établissement d'une liste indicative non immuable ;
- l'examen en CAPN des candidatures de collègues ayant obtenu une promotion par liste d'aptitude très récemment ne se fasse pas aux dépens d'autres collègues au 11ème échelon.

Pour que cette mise en place des dispositions du PPCR n'aboutissent pas à un système absurde, contestable, source d'inégalités et de blocages.